



Modification du mode de révision des comptes de la fédération

Contexte

Dans un souci d'harmonisation des comptes reçus de ses fédérations membres, Swiss Olympic a édité en décembre 2021 un manuel pour l'établissement des comptes annuels.

Ce manuel, version simplifiée, va guider la présentation des prochains comptes annuels de Swiss Tchoukball à compter de l'exercice 2021-2022, et par ricochet la présentation des prochains budgets.

En outre, Swiss Olympic recommande "à tous ses membres de travailler avec un organe de révision externe indépendant figurant dans le registre de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision".

A l'heure actuelle, les comptes annuels de la fédération sont vérifiés par deux clubs actifs désignés par rotation lors de chaque Assemblée des délégués.

Force est de constater que la vérification des comptes de la fédération n'est pas une tâche pour laquelle les candidats sont légion.

Afin de simplifier les opérations de vérification des comptes et répondre aux recommandations de Swiss Olympic, nous faisons la proposition suivante.

Proposition de modification de l'article 27 des statuts de Swiss Tchoukball

1. Le contrôle des comptes est confié ~~par rotation à deux adhérents actifs désignés lors de chaque Assemblée des délégués~~ aux soins d'un organe de révision externe figurant dans le registre de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision.

Pour consulter les statuts actuels : tchouk.ch/statuts